

## COMMUNE DE DORMELLES

### ARRÊTÉ N°35 - 2024

#### Portant sur la réglementation temporaire de l'interdiction de circuler et de stationner «Route de la Ronce» à partir du mercredi 12 juin 2024

Le Maire de DORMELLES,  
VU les lois et règlements en vigueur,  
VU le Code des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route, dans ses parties législatives et réglementaires.  
VU les travaux engagés pour refaire les réfections des routes « Route de la Ronce » par l'entreprise MERLIN TP située au 415 Rue des Merisiers – Parc Activités Arboria à PANNES (45700),

**Considérant** que ces travaux nécessitent une interdiction de circuler et de stationner pendant toute la durée des travaux.

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

A partir du mercredi 12 juin 2024 de 8h00 à 17h30, la circulation et le stationnement seront interdits «Route de la Ronce» pendant toute la durée des travaux.

#### ARTICLE 2 :

L'entreprise MERLIN TP sera responsable et devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité du chantier.

#### ARTICLE 3 :

La mise en œuvre et le maintien de la signalisation des déviations pendant la durée des travaux sont à la charge de l'entreprise.

#### ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi et Règlements en vigueur.

#### ARTICLE 5 :

Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Lorrez le Bocage,
- Monsieur le directeur Départemental d'Incendie et de Secours de Voulx,
- Monsieur le chef de l'Agence Routière Territoriale,
- La Société Merlin TP, représentée par Mme PIAULT Sabrina.

Chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dormelles le 6 juin 2024

Le Maire,  
Francis LARGILLIÈRE



## ARRETE N° 37 - 2024

Portant sur la réglementation temporaire de circuler et de stationner  
«du n°35 au n°49 Rue des Moulins » à partir du lundi 17 juin 2024

Le Maire de DORMELLES,

VU les lois et règlements en vigueur,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route, dans ses parties législatives et réglementaires,

VU les travaux de réfection des routes qui seront effectués par l'entreprise MERLIN TP située au 415 Rue des Merisiers – Parc d'activités Arboria à PANNES (45700).

**Considérant** que ces travaux nécessitent une interdiction de circuler et de stationner pendant toute la durée des travaux.

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits de 8h00 à 17h30, du n°35 au n°49 Rue des Moulins à compter du lundi 17 juin 2024 et jusqu'à la fin des travaux.

#### ARTICLE 2 :

L'entreprise MERLIN TP sera responsable des travaux et devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité du chantier.

#### ARTICLE 3 :

La mise en œuvre et le maintien de la signalisation des déviations pendant la durée des travaux sont à la charge de l'Entreprise.

#### ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi et Règlements en vigueur.

#### ARTICLE 5 :

La société devra prendre les dispositions nécessaires pour que le passage des bus scolaires puisse avoir lieu sans difficulté.

#### ARTICLE 6 :

Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

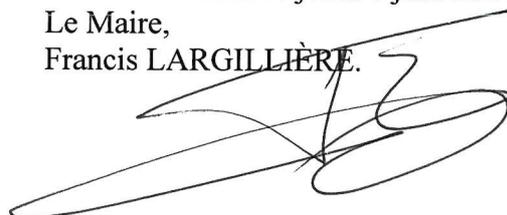
- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Lorrez le Bocage,
- Monsieur le directeur Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le chef de l'Agence Routière Territoriale,
- La société MERLIN TP,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dormelles le jeudi 6 juin 2024,

Le Maire,

Francis LARGILLIÈRE.



## ARRETE N° 36 - 2024

Portant sur la réglementation temporaire de circuler et de stationner  
«du n°25 au n°31 Rue des Moulins » à partir du mercredi 19 juin 2024

Le Maire de DORMELLES,

VU les lois et règlements en vigueur,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route, dans ses parties législatives et réglementaires,

VU les travaux de réfection des routes qui seront effectués par l'entreprise MERLIN TP située au 415 Rue des Merisiers – Parc d'activités Arboria à PANNES (45700).

**Considérant** que ces travaux nécessitent une interdiction de circuler et de stationner pendant toute la durée des travaux.

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits de 8h00 à 17h30, du n°25 au n°31 Rue des Moulins à compter du mercredi 19 juin 2024 et jusqu'à la fin des travaux.

#### ARTICLE 2 :

L'entreprise MERLIN TP sera responsable des travaux et devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité du chantier.

#### ARTICLE 3 :

La mise en œuvre et le maintien de la signalisation des déviations pendant la durée des travaux sont à la charge de l'Entreprise.

#### ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi et Règlements en vigueur.

#### ARTICLE 5 :

La société devra prendre les dispositions nécessaires pour que le passage des bus scolaires puisse avoir lieu sans difficulté.

#### ARTICLE 6 :

Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Lorrez le Bocage,
- Monsieur le directeur Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le chef de l'Agence Routière Territoriale,
- La société MERLIN TP,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dormelles le jeudi 6 juin 2024,  
Le Maire,  
Francis LARGILLIERE.

